

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à l'école Massey-Vanier, située au 222, rue Mercier, Cowansville, mardi 16 février 2016, à 18 h 00.

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou  
Georgette Beauregard Boivin  
Marc Gagnon  
Éliette Jenneau  
Pierre Lavoie  
Claude Nadeau  
Marie Claude Noiseux  
Serge Poirier

Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
---------------	--------------------------------

**Sont absents :**

Claude Dubois  
Marilyne Lafrance  
Danny Lamoureux

**Sont également présents :**

Eric Racine	Directeur général par intérim
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, service du secrétariat général et des archives
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Carl Morissette	Directeur général adjoint, services éducatifs
Anick Héту	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL**

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum à 18 h 00.

10CE1516-023

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par madame Marie Claude Noiseux

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

10CE1516-024

**3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 JANVIER 2016**

Il est proposé par madame Éliette Jenneau et appuyé par monsieur Marc Gagnon

**D'ADOPTER** avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2016, tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

#### 4. RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

10CE1516-025

##### 4.1 CONTRAT D'ASSURANCE 2016-2017

**CONSIDÉRANT** que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément aux articles 178 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**CONSIDÉRANT** que la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* procède par achat regroupé depuis 2012 notamment avec les commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie dans le but d'en retirer des économies ;

**CONSIDÉRANT** que la police d'assurance de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* expire le 30 juin 2016 et qu'il y a lieu de la renouveler pour l'année scolaire 2016-2017 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et l'obligation pour le regroupement de procéder par appel d'offres public ;

**CONSIDÉRANT** l'expertise et l'expérience du consultant *Groupe Turcot Inc.*, lequel est responsable de la gestion du programme d'assurance du Regroupement des commissions scolaires de l'est du Québec depuis 2006 ;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie appuyé par madame Jeannine Barsalou

**DE MANDATER** la firme *Groupe Turcot Inc.* afin de préparer l'appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires de ce regroupement ;

**DE MANDATER** la *Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke* (CSRS) pour réaliser l'appel d'offres public selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat ;

**DE SOUMETTRE**, d'ici au 21 juin 2016, une recommandation au Comité exécutif pour l'achat des assurances de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* dans le cadre de cet achat regroupé.

Adopté à l'unanimité.

**Madame Suzie Lambert arrive à 18 h 10.**

10CE1516-026

##### 4.2 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES POUR UN TERME PLUS GRAND QUE TROIS ANS

**CONSIDÉRANT** l'arrivée à terme, le 31 août 2016, du contrat de Télécommunications Xittel Inc. pour l'entretien préventif et curatif du réseau et les frais d'utilisation des structures de soutènement pour la commission scolaire du Val-des-Cerfs ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un préavis de six (6) mois sur ce dossier ;

**CONSIDÉRANT** que Télécommunications Xittel Inc. est la firme exclusive pour la réparation du réseau de fibre noire ;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur est unique et que la Commission ne peut procéder à un appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de services comportant un terme supérieur à trois (3) ans ;

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon appuyé par madame Éliette Jenneau

**D'AUTORISER** la négociation d'un contrat, comportant un terme de plus de trois (3) ans et d'un maximum de cinq (5) ans dans le cadre du contrat de services à la firme Télécommunications Xittel Inc. pour la commission scolaire du Val-des-Cerfs ;

**D'AUTORISER** le directeur du Service des technologies de l'information et organisation scolaire et du transport scolaire puisse négocier un contrat de gré à gré pour une période de cinq (5) ans, débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10CE1516-027

#### **4.3 SERVICES PROFESSIONNELS – CHARGÉS DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** le besoin du Service des ressources matérielles de s'adjoindre les services d'un maximum de deux (2) chargés de projets pour réaliser des projets pour un maximum de 3 400 000\$ de travaux ;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) permet, à même les enveloppes d'investissement, de s'adjoindre des services professionnels pour une valeur maximale de 4% pour les chargés de projets ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix ajusté le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de services ;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection a reçu et fait l'analyse des soumissions en date du 9 février 2016 ;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par madame Georgette Beauregard Boivin

**QUE** le comité exécutif autorise l'adjudication de contrats de services dans le dossier de services professionnels de chargés de projets, à l'entreprise Yves R. Hamel et associés Inc. pour un montant de 135 086.56 \$ avant taxes, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

**QUE** le Directeur par intérim des ressources matérielles, soit mandaté pour signer tous documents en découlant pour et au nom de la commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Adopté à l'unanimité.

#### **5. CONSENTEMENT MUTUEL**

Nil.

#### **6. COMMUNICATION ET APPUI**

Nil.

#### **7. AUTO-ÉVALUATION**

*En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves?*

Conformément à sa mission, toutes les décisions du Conseil des commissaires sont vouées à favoriser la réussite de l'élève.

10CE1516-028

#### **8. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Claude Nadeau approuvé par madame Éliette Jenneau

**DE LEVER** la séance ordinaire à 18h16.

Adopté à l'unanimité.